

Pompes à chaleur système-module Introduction

1 de 13



Pompes à chaleur système- module, de quoi s'agit-il?



Le Pompes à chaleur système-module est un **nouveau standard** dans la planification et la réalisation d'installations à pompe à chaleur pour les constructions neuves et les rénovations jusqu'à une puissance thermique d'environ 15 kW.

Le Pompes à chaleur système-module abandonne la conception par composants individuels et place le **système global** au centre de ses réflexions.

2 de 13



Pourquoi un Pompes à chaleur système-module ?

- Les analyses in situ (ANIS) des installations de pompes à chaleur réalisées montrent que l'efficacité énergétique peut encore être améliorée d'au minimum 15%.
- La qualité et l'efficacité des installations peuvent être accrues avec le Pompes à chaleur système-module sans coûts supplémentaires pour le propriétaire de l'installation.
- La stratégie énergétique de la Confédération mise sur une amélioration de l'efficacité énergétique.

3 de 13



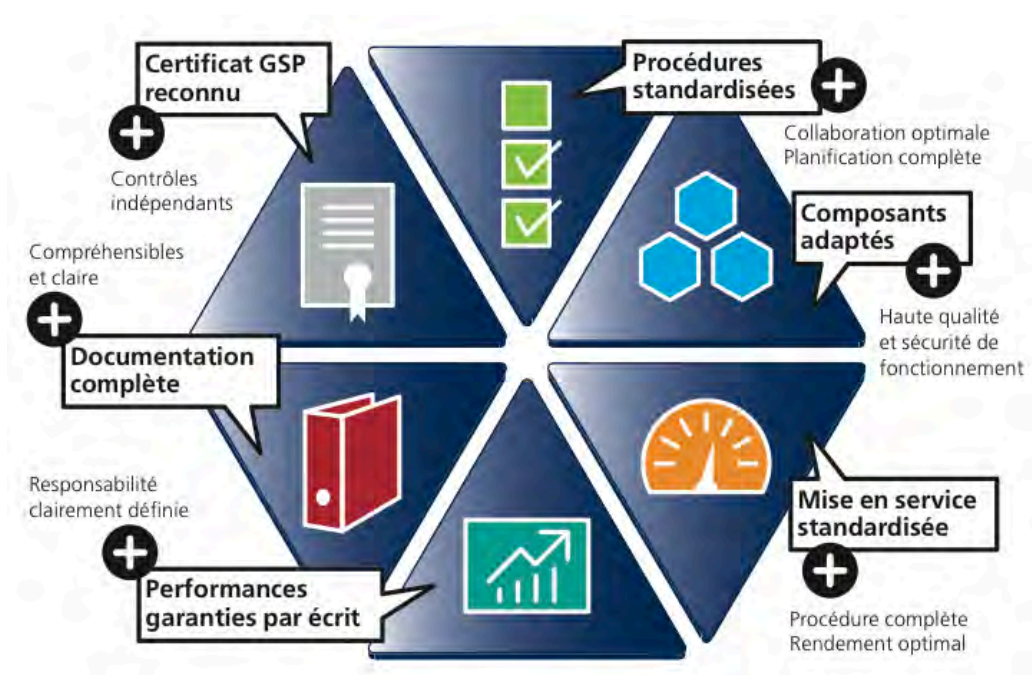
Partenaires du projet



4 de 13



Contenu du PAC système-module



de 13



Procédures standardisées

- **Le fournisseur de pompes à chaleur** constitue les modules à partir de composants individuels et reprend les schémas de fonctionnement prescrits dans le cahier des charges (liaisons hydrauliques).
- **L'installateur** planifie, installe et agit conformément au cahier des charges.
- Les responsabilités entre le fournisseur et l'installateur sont clairement définies dans le cahier des charges.

6 de 13



Composants adaptés

- ✓ La source de chaleur, la pompe à chaleur, les liaisons hydrauliques, l'accumulateur, le chauffe-eau sont adaptés de façon optimale les uns aux autres.
- ✓ Les pompes à chaleur et fournisseurs bénéficient du Certificat de qualité international.
- ✓ Les entreprises de forage de sondes géothermiques possèdent le Certificat de qualité national.
- ✓ Les composants utilisés répondent aux normes nationales et internationales.

7 de 13



Mise en service standardisée

Le cahier des charges prescrit les mesures et contrôles qui doivent être effectués par le fournisseur de la pompe à chaleur, respectivement par l'installateur.

Le PAC système-module prévoit un contrôle ultérieur, la 2^{ème} année de fonctionnement, par le fournisseur.

8 de 13



Garantie écrite des performances

A la conclusion de la mise en service, l'installateur confirme par écrit que l'installation a été conçue et réalisée conformément au cahier des charges du Pompes à chaleur système-module.

9 de 13



DIE PLANER.
RÉSEAU POUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT
ET LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Certificats reconnus



Certificat du fabricant



Certificat de l'installateur

10 de 13

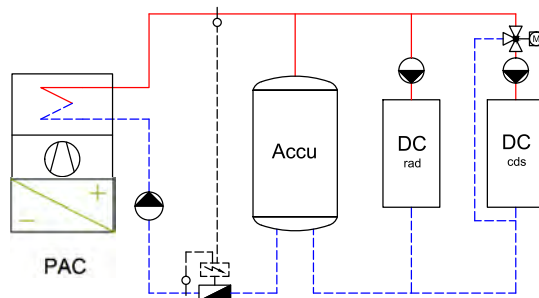


DIE PLANER.
RÉSEAU POUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT
ET LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Tâches et responsabilité du fournisseur de PAC

Application du cahier des charges :

- Respect des exigences de performances des pompes à chaleur (Certificat de qualité international).
- Prescrit à l'installateur les schémas de fonctionnement autorisés avec le Pompes à chaleur système-module, y compris l'emplacement des sondes.



11 de 13

Tâches et responsabilités du fournisseur de PAC

Application du cahier des charges :

- Dimensionnement du chauffe-eau et respect des normes (accumulateur).
- Respect des exigences relatives à la commande et à la régulation.
- Mise en service et contrôle ultérieur durant la 3^e année de fonctionnement selon les spécifications du protocole.

12 de 13

Tâches et responsabilité de l'installateur

- Il planifie, installe et agit conformément au cahier des charges.
- Il fournit les bases du système de chauffage et calcule la puissance thermique pour la production de chaleur et de l'eau sanitaire.
- Il s'engage à appliquer le PAC système-module du fournisseur sans modifications.
- Il observe les prescriptions et dispositions du MoPEC, du bruit (cercle bruit / cantons), SICC, ICS, suissetec, etc.
- Il exécute sa partie de la mise en service.
- Il fournit la garantie de performance et le classeur contenant la documentation de l'installation

13 de 13

